



Commune de  
1565 Vallon

## **ASSEMBLEE COMMUNALE** **EXTRAORDINAIRE**

### ***Procès-verbal de la séance du 20 juin 2022***

**Début de séance** : 20 h 02

**Présidence** : Madame la Syndique, Isabelle Guerry

**Local** : « La Buvette »

**Présence** : 33 personnes et 5 membres du Conseil communal  
Madame Christine Duc, Directrice des écoles

**Convocation** : Conformément à la LCo du 25 septembre 1980, modifiée le 11 février 2009 – Insertion dans la Feuille Officielle n° 23 du 10.06.2022 – Affichage au pilier public – Distribution d’avis « Tous ménages » au village par le Vallon-Nouvelles N° 6 de juin 2022.

#### **Tractanda :**

1. Ouverture d’une classe enfantine supplémentaire.
  - 1.1. Rapport de la commission d’aménagement du territoire
  - 1.2. Approbation

**Scrutateurs** : Monsieur Stéphane Piccand  
Monsieur Martin Moser

**Excusés** : Monsieur Etienne Boinay  
Monsieur Alain Beureux

**Procès-verbal** : Madame Carine Celato, Secrétaire communal

Madame Isabelle Guerry, Syndique, propose une modification du tractanda. Le Conseil communal souhaite ajouter le point 1.1 « Rapport de la commission d’aménagement du territoire ». Le point 1.1 Approbation deviendrait donc le point 1.2. L’Assemblée accepte cette adaptation.

## **1. Ouverture d'une classe enfantine supplémentaire**

Madame Isabelle Guerry, Syndique, commence par rappeler que les Communes de Vallon et St-Aubin forment un seul et même cercle scolaire, mais que, selon la convention qui les lient, les bâtiments et le mobilier restent à la charge de chaque Commune.

Actuellement, le cercle scolaire compte 3 classes enfantines (1H – 2H) à Vallon et 9 classes primaires (3H – 8H) à St-Aubin. Il y a 53 enfants en enfantine (12 enfants de Vallon et 41 de St-Aubin) ainsi que 180 enfants en primaire (27 enfants de Vallon et 153 de St-Aubin).

Le 15 mai dernier, le cercle scolaire a transmis au canton le nombre d'élèves inscrits en 1H et 2H pour la rentrée d'août 2022. 73 enfants étant inscrits en enfantine, une 4<sup>e</sup> classe doit impérativement être ouverte. A savoir que dès 68 élèves une 4<sup>e</sup> classe doit être mise en place selon le règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire.

L'année dernière, un sondage avait été effectué auprès des parents d'élèves afin de savoir s'ils souhaitaient garder une école à Vallon. Le résultat avait été très favorable en faveur du maintien de l'école.

Plusieurs discussions ont eu lieu avec la Commune de St-Aubin afin de trouver des solutions mais leurs bâtiments affichent complets.

Il a également été envisagé d'installer cette classe, de manière provisoire, à la Buvette ou à la Chaumière mais cela est impossible pour des raisons de sécurité, de changement d'affectation de zone et cela rendrait également les locations très compliquées.

Si le projet n'est pas approuvé ce soir, la qualité de l'enseignement des enfants de Vallon et de St-Aubin s'en verrait péjorée et il serait envisageable que la Commune de St-Aubin souhaite résilier la convention en place actuellement. 8 classes étant nécessaires pour former un cercle scolaire, il faudrait alors trouver un accord avec un autre village, des contacts ont été pris avec le cercle scolaire de Gletterens/Portalban, qui ne dispose malheureusement pas des infrastructures nécessaires afin d'accueillir les enfants de Vallon sur du court terme. Il est toutefois bien précisé que ceci reste une hypothèse, à aucun moment la Commune de St-Aubin n'a émis le souhait de procéder à la résiliation de ladite convention.

D'autres rencontres avec St-Aubin sont également prévues afin de discuter d'une mise à jour de la convention ainsi que de la répartition des bâtiments scolaires à court et moyen terme.

Monsieur Pierre-Alain Baechler prend la parole et indique être surpris par l'exposé effectué par le Conseil communal, il est d'accord que des classes supplémentaires doivent être mises en place mais surpris que St-Aubin soit prêt à résilier la convention. Il demande si des discussions entre les deux communes se font régulièrement et si ces dernières sont ouvertes car il ne comprend pas que la Commune de Vallon se trouve dans une situation telle que celle-ci, avec si peu de temps pour réagir. Il en déduit que, lors des réunions du cercle scolaire, les sujets importants ne sont pas abordés et déplore le manque de rapidité de réaction du Conseil communal.

Madame la Syndique, Isabelle Guerry, explique que le Conseil communal a énormément discuté, cherché des solutions et sans perdre de temps mais que les choses ne se font pas rapidement, il faut du temps pour effectuer les démarches nécessaires et le nombre d'élèves est connu très tard. De plus, encore beaucoup d'élèves sont arrivés durant les dernières semaines.

Monsieur Baechler demande alors quel serait le projet à moyen terme pour développer ces classes. Monsieur Thierry Billieux, Conseiller communal, explique que le principal, actuellement, est de trouver une solution à court terme. Ensuite, sur 3 ans, le but est d'avoir des discussions avec la Commune de St-Aubin pour trouver des solutions à long terme en revoyant, par exemple, la répartition des classes, la possibilité de création de nouveaux bâtiments. Monsieur Baechler demande si un groupement régional avec Portalban, Delley et Gletterens serait envisageable. Actuellement, cette possibilité n'est pas imaginable, tenant compte du fait que la nouvelle école de Gletterens est déjà trop petite. Madame Isabelle Guerry, Syndique, relève qu'il faudra à nouveau prendre en compte l'avis des habitants, le moment venu, quant au maintien de l'école à Vallon.

Monsieur Florian Moser, demande pourquoi la nouvelle école devrait être mise en place à Vallon et non pas à St-Aubin étant donné que le nombre d'élèves venant de St-Aubin est plus élevé que Vallon. Madame Christine Duc, Directrice des écoles, relève le côté pédagogique du regroupement des enfantines mais indique ne pas pouvoir argumenter plus car il s'agit d'accord entre les communes.

Monsieur Thierry Billieux, Conseiller communal, rappelle que nous faisons partie d'un cercle scolaire de 2 communes et que dès la 3H tous les enfants vont à St-Aubin. On ne parle pas d'école pour Vallon mais pour le cercle scolaire. Un projet provisoire est proposé dans l'urgence, dans l'attente de trouver une meilleure solution à long terme.

Madame Christine Duc précise que selon les effectifs, une classe primaire aurait dû être fermée mais que, entre mi-avril et mi-mai, 15 élèves supplémentaires ont été annoncés donc la fermeture de la classe a été annulée et l'ouverture d'une classe enfantine supplémentaire a dû être prévue. L'arrivée d'autant de nouveaux enfants n'était pas prévue et les classes à St-Aubin sont également déjà au maximum de leur capacité. La Commune de St-Aubin est également consciente qu'une solution doit absolument être trouvée rapidement pour du plus long terme.

Monsieur Cyrille Joye, demande pourquoi la Commune de St-Aubin a décidé d'ouvrir 2 nouvelles classes à faible effectif (1\*14 élèves et 1\*11 élèves) et non pas une seule classe avec 25 élèves, ce qui aurait permis de laisser un local disponible pour la classe enfantine supplémentaire.

Madame Christine Duc explique qu'avec 171 élèves en 3-8H, ils ont droit à 9 classes et que, après étude des conditions et besoins des différents élèves (grandes difficultés scolaires, besoins particuliers, etc.), il est préférable, pédagogiquement parlant, de procéder ainsi plutôt que de faire une grande classe et que l'enseignement des enfants, ainsi que leur passage au CO, en soit péjoré.

Monsieur Florian Moser, demande ce qu'il se passera si le projet n'est pas approuvé lors de cette assemblée. Monsieur Thierry Billieux explique que la solution de ne rien faire a également été étudiée, mais que dans ce cas le côté pédagogique serait impacté car les classes seront surchargées et les enfants en pâtiront.

Monsieur le Conseiller communal, Thierry Billieux, présente le projet de construction d'une structure modulaire. Il indique qu'il faut trouver des emplacements, mais que cela n'est pas simple car il faut les raccorder aux eaux claires et usées ainsi qu'à internet et en électricité. Il faut également tenir compte du chauffage afin que ce dernier ne représente pas de trop gros frais. Le projet présenté a été établi avec un coût sur 3 ans afin de disposer de ce laps de temps pour étudier les possibilités de construction. Il précise que cette solution est urgente mais non pérenne. Le Conseil communal aurait préféré avoir une solution sur du plus long terme mais malheureusement ce n'est pas possible dans un délai si court.

### Variante 1 :

Container en location et quand on en a plus besoin l'entreprise vient récupérer la structure et il ne reste plus rien à exploiter par la suite. Il s'agit d'une structure neuve ou très peu utilisée avec du chauffage électrique et des fenêtres en double vitrage. Ça fonctionne mais consomme beaucoup d'énergie.



Commune  
de Vallon

## Variante 1 - Location

|  |            |                   |
|--|------------|-------------------|
| • Location sur 3 ans<br>y c montage /locations annuelles (3)/démontage | CHF        | 142'712.19        |
| • Installation   | CHF        | 30'000.00         |
| • Etude permis géomètre et architecte                                  | CHF        | 15'000.00         |
| • Mobilier   | CHF        | 15'000.00         |
| <b>• Total</b>   | <b>CHF</b> | <b>202'712.19</b> |

### Variante 2 :

Container à l'achat, structure neuve, de qualité supérieure, 3 chauffages à échangeur air/air avec possibilité de l'inverser pour la climatisation, structure renforcée au niveau de l'isolation avec des fenêtres triple vitrage. Si la situation devait se prolonger, il n'y aurait pas de montant supplémentaire à injecter dans la location et, par la suite, la structure peut être revendue, louée ou utilisée dans un autre but afin de ne pas perdre l'investissement financier effectué.



Commune  
de Vallon

## Variante 2 - Achat

|  |            |                   |
|--|------------|-------------------|
| • Structure modulaire                    | CHF        | 191'738.30        |
| • Installation                           | CHF        | 30'000.00         |
| • Etude et permis géomètre et architecte | CHF        | 15'000.00         |
| • Mobilier                               | CHF        | 15'000.00         |
| <b>• Total</b>                           | <b>CHF</b> | <b>251'738.30</b> |

Le prix indiqué sous « structure modulaire » ne comprend pas le démontage étant donné que le container appartient à la Commune.

Le container représente 90 m<sup>2</sup> au lieu de 96m<sup>2</sup> exigés par le Canton. Cependant, le Service des bâtiments du Canton de Fribourg à tout de même donné son accord pour ce projet. Se rendant bien compte de l'urgence dans laquelle se trouve la Commune et du peu de possibilité qui s'offre au Conseil communal.



Une subvention cantonale, d'un montant de Fr. 25'855.—, est octroyée. Cependant, si les pavillons dont l'achat a été subventionné sont revendus ou s'ils ne sont plus utilisés à des fins scolaires, le montant de la subvention devra être rétrocédé. Il sera toutefois déduit, par année d'utilisation, un montant correspondant au dixième de la subvention.

Monsieur Philippe Blanchard, Conseiller communal, aborde le côté financier. Il explique que la caisse communale peut procéder au financement des dépenses liées à la mise en place de cette nouvelle classe mais qu'il conviendra cependant d'augmenter la part d'emprunt pour la première étape du PIEP (planification des infrastructures d'eau potable) votée fin 2021, afin de rééquilibrer les finances communales.

Monsieur Christian Zbinden, demande si les charges de fonctionnement des 2 variantes ont été calculées en tenant compte du chauffage électrique de la variante 1 en location. Monsieur Thierry Billieux, répond que le calcul n'a pas été fait car le Conseil communal est conscient que le module d'achat est beaucoup plus efficace à ce niveau et que les dépenses liées au chauffage seront plus basses.

## **1.1 Rapport de la Commission d'aménagement du territoire**

Monsieur Pierre Waser, Président de la Commission d'aménagement du territoire, procède à la lecture du rapport de ladite commission (annexe 1). Elle en conclut que la seule solution est d'accepter ce projet. Sans quoi, la Commune devra faire face à beaucoup de difficultés dans son cercle scolaire. La commission soutient donc le Conseil communal dans cette proposition et demande aux habitants de faire de même.

Madame Isabelle Guerry et Monsieur Thierry Billieux remercient Monsieur Waser et indique que la solution du Conseil communal est l'achat du container et non la location. Solution plus durable et revente ou mise en location possible.

Monsieur Thierry Billieux, Conseiller communal, présente maintenant les 2 emplacements envisageables, en précisant que ces derniers ne seront pas soumis au vote ce soir mais validé par le Conseil communal.

A savoir que les 2 variantes devront faire l'objet de dérogation.

### Emplacement 1 :

Sur la place du 700<sup>e</sup>, problème de sécurité pour les enfants avec les arrivées et départs des bus scolaires ainsi que les véhicules des enseignantes et collaborateurs communaux. De plus, des gros travaux seraient à effectuer afin de pouvoir procéder aux branchements nécessaires au bon fonctionnement du container.



### Emplacement 2 :

Devant le bâtiment scolaire. Une mesure compensatoire devra être prise quant à l'arbre présent sur cette parcelle mais les travaux pour les branchements seront moins conséquents étant donné que le bâtiment se situe juste à côté, donc moins onéreux. Du travail de génie civil devra tout de même être effectué afin d'aplanir la zone.

L'emplacement privilégié par le Conseil communal et la Commission de l'aménagement du territoire est le numéro 2 car ce dernier est plus sécuritaire et moins coûteux.



Le Conseil communal laisse maintenant la parole aux habitants afin que ces derniers puissent poser leurs questions.

Monsieur Simon Baechler s'interroge sur la possibilité d'exploiter le terrain en herbe qui se trouve derrière le bâtiment communal afin d'y installer les containers. Le Conseil communal indique y avoir pensé mais étant une zone agricole cela n'est pas possible, même en provisoire, selon renseignements pris auprès de la Préfecture.

Monsieur Christian Ballaman demande si des contacts ont été pris avec les propriétaires des zones agricoles. Il propose, par exemple, les enfants Baechler, Joël, Carine et Claudia. Monsieur Stéphane Vessaz, Conseiller communal, explique que cette solution a été envisagée mais sans prendre les contacts nécessaires tenant compte de la réponse de la Préfecture citée ci-dessus.

Madame Emilie Ballaman demande pourquoi c'est à Vallon d'investir et non à St-Aubin qui compte un nombre d'élève plus conséquent. Le Conseil communal revient sur la convention qui indique que les classes d'enfantines sont situées à Vallon, comme expliqué précédemment et que chaque commune gère ses bâtiments (1<sup>er</sup> paragraphe de la page 3 du présent procès-verbal).

Monsieur Pierre-Alain Baechler pense que le Conseil communal doit aller plus loin afin de présenter du concret et entrer en discussion avec St-Aubin pour une révision de la convention. Il souhaite un retour à ce sujet lors de la prochaine Assemblée communale.

Monsieur Christian Ballaman propose l'ouverture d'une classe verte. Madame Christine Duc signale que cela ne peut pas être obligatoire. Une telle classe peut se faire uniquement avec l'accord de chaque parent et est compliquée à organiser sur une année complète. La mise en place d'une classe verte entraîne des négociations sur plusieurs années et rend donc cela impossible pour la rentrée 2022.

Monsieur Pierre-Alain Baechler demande ce qu'il va se passer si rien n'est prêt pour la prochaine rentrée. Il lui est répondu que, dans ce cas, des discussions urgentes devront avoir lieu entre les deux communes afin que St-Aubin puisse prendre en charge une classe enfantine. Cependant, pour cela il faudra libérer une salle et donc augmenter le nombre d'élèves dans les autres salles et cela engendrera une péjoration de la pédagogie et du suivi apporté aux enfants. Toutefois, s'il le faut, cette solution sera appliquée, sans autres possibilités.

Monsieur Florian Moser demande le délai de commande du container ainsi que du permis de construire. Monsieur Thierry Billieux indique que le délai de livraison est de 1 à 2 mois, en cas de retard un local provisoire de secours sera trouvé selon accord de l'inspecteur des écoles. Monsieur Stéphane Vessaz ajoute que, après contact avec la Préfecture, le permis de construire étant urgent et pour une construction d'utilité publique, il est possible de demander un début anticipé des travaux.

Monsieur Roland Moser, interroge le Conseil communal sur les répercussions d'éventuelles oppositions. Ce à quoi, Monsieur Stéphane Vessaz, répond que ce sera la Préfecture qui décidera de les lever ou non mais que cela sera à voir sur le moment et réagir en fonction.

Monsieur Pierre-André Ballaman n'est pas d'accord avec les emplacements, selon lui le Conseil communal va « foutre en l'air » toute l'école et le paysage scolaire. Monsieur Thierry Billieux répond qu'il est impossible d'installer la structure sur le terrain de foot car une place de jeux, très utilisée par les enfants, serait supprimée et que, en plus, le terrain se situant en dessus des abris, il est risqué de creuser à cet endroit. En effet, si l'étanchéité des abris est touchée, de très grosses dépenses devront être effectuées. Une étude d'ingénieur devrait également être menée, ce qui engendrerait également de gros frais supplémentaires (première estimation à Fr. 20'000.— de plus sans compter l'étude d'ingénieur).

De plus, Madame Christine Duc, Directrice, indique que les enfants ne jouent pas à l'endroit prévu dans l'emplacement 2 et cette solution permettrait de préserver le réel espace de jeux des enfants.

Monsieur Pierre Waser, Président de la Commission d'aménagement du territoire, explique que l'emplacement 2 est plus sécuritaire de par la protection par rapport à l'accès à la route, la possibilité de procéder à une prolongation de la barrière, et le non empiètement pour les bus sur la place du 700<sup>e</sup>.

Monsieur Christian Ballaman profite que le point du parking sur la place du 700<sup>e</sup> soit abordé pour relever la décision du Conseil communal de refuser aux habitants du chemin des Sources de se parquer sur cette place durant la semaine du 20 juin 2022, lors du goudronnage de la route, en les redirigeant vers la Chaumière tout en oubliant que la fête de jeunesse avait lieu le week-end précédent. Les habitants ont donc dû trouver une solution par eux-mêmes.

Monsieur Frédéric Collaud demande s'il ne serait pas possible d'envisager un échange avec les 8H. Il lui est répondu que le nombre de m<sup>2</sup> exigés n'est pas le même pour des 1-2H ou pour des 3-8H. Plus les enfants sont jeunes, plus le nombre de m<sup>2</sup> demandés est élevé.

Il interroge ensuite le Conseil communal sur la suite du projet tenant compte du nouveau quartier en construction à St-Aubin. Cela représente 250 logements supplémentaires et donc beaucoup de nouveaux enfants scolarisés à prévoir. Selon lui les Communes de Vallon et St-Aubin visent déjà trop petit. Il est d'avis que la Préfecture devrait plus aider et demande si le cercle scolaire de Delley-Portalban-Gletterens a été approché et si des contacts ont été pris avec Missy où il y aurait 2 classes libres.

Le Conseil communal lui répond que les contacts avec le cercle scolaire de Delley-Portalban-Gletterens n'a rien donné car il n'a plus de place et que les contacts n'ont pas été pris avec Missy car le village est situé sur le canton de Vaud. Le cercle scolaire de St-Aubin/Vallon est au courant que des solutions devront être trouvées afin d'anticiper l'augmentation du nombre d'élèves et cela se fera lors des prochaines rencontres. Les communes vont devoir réfléchir afin de trouver une solution sur du long terme.

Madame Carmen Verdon demande s'il serait possible de prendre l'un des deux appartements pour installer une classe. Il lui est répondu que le nombre de m<sup>2</sup> n'est pas suffisant et trop de travaux devraient être effectués car les pièces sont séparées. Cette solution n'est également pas envisageable car les baux ne peuvent pas être résiliés si rapidement.

Monsieur Charles-André Ney, se questionne quant à l'avis des locataires actuels au sujet du container qui sera installé devant leur logement. Toutefois, la structure sera devant les classes et non pas les fenêtres des appartements. Qui plus est, les balcons se situent de l'autre côté du bâtiment.

Monsieur Pierre Waser précise que si les containers peuvent être vendus, ils auront encore beaucoup de valeur et la perte serait certainement de seulement, environ, 40 %.

Monsieur Frédéric Collaud, indique ne pas être contre la mise en place d'une salle de classe supplémentaire pour les enfants, mais déplore le sentiment de devoir se décider rapidement et être mis devant le fait accompli.

Monsieur Christophe Guerry, indique que certaines villes ont pu, en moins de 3 semaines, installer des containers pour l'arrivée des réfugiés ukrainiens. Il va de soi que le département de l'école va également faire le nécessaire afin que les démarches puissent être effectuées rapidement. Il relève qu'il faut faire confiance au Conseil communal.

Monsieur Pierre-Alain Baechler souhaite que le Conseil communal prenne tout de même contact avec la Commune de Missy ainsi que le Canton afin d'envisager une collaboration temporaire. Madame Isabelle Guerry, Syndique, relève qu'il s'agit d'une solution sur 3 ans et que cela risque de représenter une trop longue période pour que le Canton donne son accord. De plus, si la nouvelle classe est ouverte à Missy il faudra également organiser les transports en bus scolaire.

Monsieur Nicolas Chardonnens revient sur l'option des abris mais il lui est répondu que les salles des abris n'ayant pas de fenêtre, la Commune n'obtiendrait pas l'autorisation.

## 1.2 Approbation

Le Conseil communal propose aux habitants de procéder au vote, la proposition est la suivante :

*« Achat d'une structure modulaire provisoire pour la création d'une classe 1H et 2H supplémentaire ainsi que pour la dépense du montant de Fr. 280'000.— »*

Il est précisé que le budget est établi à Fr. 251'738,30 auquel a été ajouté une réserve pour les imprévus d'environ 10 %, soit Fr. 28'261.70.

Le vote à bulletin secret est demandé et validé par vote à main levée.

Après le dépouillement effectué par Messieurs Stéphane Piccand et Martin Moser, Scrutateurs, ainsi que Madame Carine Celato, Secrétaire communale, le résultat est le suivant (annexe 2) :

|            |   |    |
|------------|---|----|
| Pour       | : | 24 |
| Contre     | : | 7  |
| Absentions | : | 7  |

Le projet est donc accepté à 63,15 %. Monsieur Thierry Billieux, Conseiller communal, remercie les habitants pour leur vote et leur confiance.

Pour conclure, Madame la Présidente remercie toutes les personnes de cette assemblée pour leur présence et leur confiance et invite tout le monde à partager le verre de l'amitié.

Il est 21 h 35 lorsque Madame la Présidente clôt cette assemblée.

La Secrétaire :



C. Celato



La Présidente :



I. Guerry

## Information pour une 4<sup>ème</sup> classe de la petite enfance

Madame la Syndique, Madame la conseillère communale, Messieurs les conseillers communaux, habitants de Vallon

Le conseil communal vient de vous présenter le dossier pour la création d'une classe supplémentaire de la petite enfance. La commission d'aménagement du territoire a étudié dans tous les détails le dossier en question, c'est à dire :

1. la convention qui nous lie avec le cercle scolaire de St-Aubin,
2. la meilleure solution à adopter,
3. l'emplacement du futur bâtiment,
4. les coûts y relatifs, etc...

Après réflexion la commission d'aménagement du territoire est convaincue qu'il n'y a aucune autre possibilité que d'accepter ce projet.

En cas de refus, notre commune aura de très gros problèmes avec la direction de l'instruction publique, avec la commune de St-Aubin, de trouver un autre cercle scolaire et j'en passe.

Il est de notre devoir d'assurer à nos enfants, un enseignement scolaire de qualité et dans les meilleures conditions possibles.

Ainsi la commission d'aménagement du territoire soutient la commune dans ce projet et vous demande vivement d'accepter celui-ci.

Votations du 20.06.22

Nous avons compté et contrôlé le vote par bulletin secret.

Oui 24

Non 7

Abstention 7

Stéphane Piccard



Martin Moser

